LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

LE CERCLE DE L'EPARGNE

Le Mensuel de l'Epargne et de la Retraite

N°16 **Août 2015**

Cercle de l'Epargne, de la Retraite et de la Prévoyance
26/30 rue Montholon • 75009 Paris
Tel 01 76 60 85 39

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

LE CERCLE DE L'EPARGNE

Le Mensuel de l'Epargne, de la Retraite

LE SOMMAIRE

QUATRE QUESTIONS A 3

PHILIPPE CREVEL 3

COTE EPARGNE 5

LES DERNIERS ECHOS DE L'EPARGNE 5

LA SAGA DU LIVRET A, HISTOIRE D'UN PRODUIT D'EPARGNE PAS BANAL 10

EPARGNEZ PRATIQUE 13

LE PARKING MODE D'EMPLOI 13

COTE RETRAITE 15

LE TAUX DE REMPLACEMENT DES PENSIONS BAISSE, EST-CE GRAVE DOCTEUR ? 15

NE LE REPETEZ PAS, LES RETRAITES SONT RICHES, DU MOINS CERTAINS D'ENTRE EUX... 15

LES RETRAITES CHAPEAUX EN QUESTION 17

DOSSIER 19

LES JEUNES FACE A L'EPARGNE ET A LA RETRAITE 19

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'EPARGNE 27

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'EPARGNE 27

TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS 28

TABLEAU DE BORD RETRAITE 29

TABLEAU DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERET 30

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

QUATRE QUESTIONS A PHILIPPE CREVEL

Chaque mois, le Cercle demande à un des membres du Conseil scientifique de répondre à trois ou quatre questions. Pour le numéro du mois d'août, c'est au tour de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Epargne de répondre à trois questions sur la situation économique et l'épargne.

Le premier semestre de l'année 2015 a été marqué par l'alignement des fameuses planètes mais aussi par la résurgence de la dette grecque. Quels enseignements tirez-vous de cette première partie de l'année ?

En début d'année, l'économie française et plus globalement celle de l'ensemble de la zone euro ont bénéficié d'un contexte sans précédent qui a commencé à porter ses fruits. Nul ne pouvait imaginer que nous puissions avoir - en même temps - une baisse du pétrole de 40 %, une dépréciation de l'euro de près de 18 % en un an, une baisse historique des taux d'intérêt, une moindre rigueur budgétaire, le CICE, le pacte de responsabilité… Au regard de ces chocs positifs, certains considèrent que l'économie européenne aurait dû connaître une expansion plus rapide en ce début d'année. Or, l'économie ne va pas aussi vite qu'Internet. Il y a des délais de latence auxquels nous ne pouvons pas échapper. Il ne faut pas oublier que la zone euro a connu, de 2012 à 2013, la plus longue récession de son histoire. Du fait d'un faible niveau d'utilisation des capacités de production et du chômage très élevé, le retour à la normale sera long. La question grecque a eu peu d'effets directs sur la conjoncture, néanmoins, elle, a, sans nul doute, eu un effet psychologique pouvant amener les acteurs économiques à retarder leurs investissements voire à peser marginalement sur la consommation. Même si dans les prochains mois, la Grèce refera la une de l'actualité, l'accord intervenu le 13 juillet semble prouver que les forces centripètes l'ont emportée sur les forces centrifuges au sein de la zone euro. Le prochain cap difficile à franchir sera l'éventuel référendum du Royaume-Uni concernant sa possible sortie de l'Union européenne ; mais d'ici là de l'eau aura coulé sous les ponts…

L'horizon semble donc se dégager pour les prochains mois pour l'économie française ?

Après un bon premier trimestre, +0,6 % de croissance, l'économie française a repris son souffle durant le deuxième. La croissance devant se situer autour de 0,2/ 0,3 %. Une accélération est sans doute probable pour le second semestre. La dépréciation de l'euro devrait porter ses fruits et permettre une augmentation des exportations. Certes, l'atonie du commerce international ne permet pas de profiter pleinement de l'avantage prix que

génère cette baisse de l'euro. En outre, il faut un peu de temps pour modifier le comportement des importateurs. Avec l'augmentation progressive du taux d'utilisation des capacités de production, les entreprises pourraient reprendre le chemin de l'investissement, aidées en cela par les faibles taux d'intérêt et par la montée en puissance du CICE et du pacte de responsabilité. Une amélioration du marché de l'emploi qui pourrait enfin arriver d'ici la fin de l'année pourrait conforter la reprise de la consommation. Dans ces conditions, une croissance de 1,2 % est plus qu'atteignable pour l'ensemble de l'année.

La Chine ne constitue-t-elle pas une nouvelle menace pour la croissance de l'économie mondiale ?

Il faut distinguer la crise financière du mois de juillet du ralentissement structurel de l'économie chinoise. Le krach financier fait suite à une progression spectaculaire des grandes places financières, plus de 100 % en un an. Cette survalorisation a été favorisée par la possibilité pour les Chinois d'emprunter pour acquérir des titres financiers. La correction est d'autant plus sévère qu'elle intervient au moment même où l'économie entre dans une phase de transition. En contrôlant de 40 à 50 % de la production de nombreux biens industriels, la Chine ne peut plus espérer gagner de nouvelles parts de marché. En outre, elle doit faire face à une augmentation de ses coûts salariaux qui dégrade sa compétitivité. Les autorités chinoises comptent tout à la fois monter en gamme la production industrielle, développer la consommation et les services. Cette réorientation est coûteuse et ne peut que se traduire par une diminution du taux de croissance. Ce processus est assez logique compte tenu du niveau atteint par l'économie chinoise. Son taux de croissance devrait à terme se rapprocher de 5 % d'autant plus que, comme en Occident, la Chine doit faire face à un rapide vieillissement de sa population. Les pays émergents porteront donc un peu moins la croissance mondiale dans les prochaines années même si certains experts pensent que l'Inde pourrait remplacer la Chine dans le rôle de locomotive.

Et pour les placements financiers, le deuxième semestre sera-t-il favorable ?

L'abondance des liquidités, d'épargne et l'interdépendance des places financières peuvent entraîner de rapides et amples fluctuations des cours. Sur un an, le CAC a connu un point bas à 3 789 points le 16 octobre 2014 et un point haut à 5 283 points le 27 avril 2015. La hausse prévisible des taux par la FED, certainement au mois de septembre ne devrait pas créer de trop fortes turbulences car la Présidente de la FED organise depuis de nombreux mois un savant teasing. Par ailleurs, la hausse devrait être progressive et modérée. En zone euro, et cela jusqu'au mois de septembre de l'année prochaine, le contexte de taux devrait rester relativement stable. De ce fait, les actions devraient conserver un indéniable pouvoir d'attraction et d'appréciation d'autant plus si la croissance permettait une amélioration des résultats des entreprises.

.

COTE EPARGNE

Les derniers échos de l'épargne

Livret A, longue sera la chute

Depuis plus d'un an, le Livret A se dégonfle à petite vitesse. La baisse du taux, intervenue le 1er août, devrait amplifier le processus de décollecte qui concerne dans une moindre mesure le Livret de Développement Durable. La croissance exceptionnelle des années 2008/2013 cède ainsi la place à un ajustement en douceur qui ne remet pas en cause le modèle même de l'épargne défiscalisée. Pour le moment, cette décrue du Livret A a bénéficié à l'assurance-vie, au Plan d'Epargne Logement et aux comptes courants.

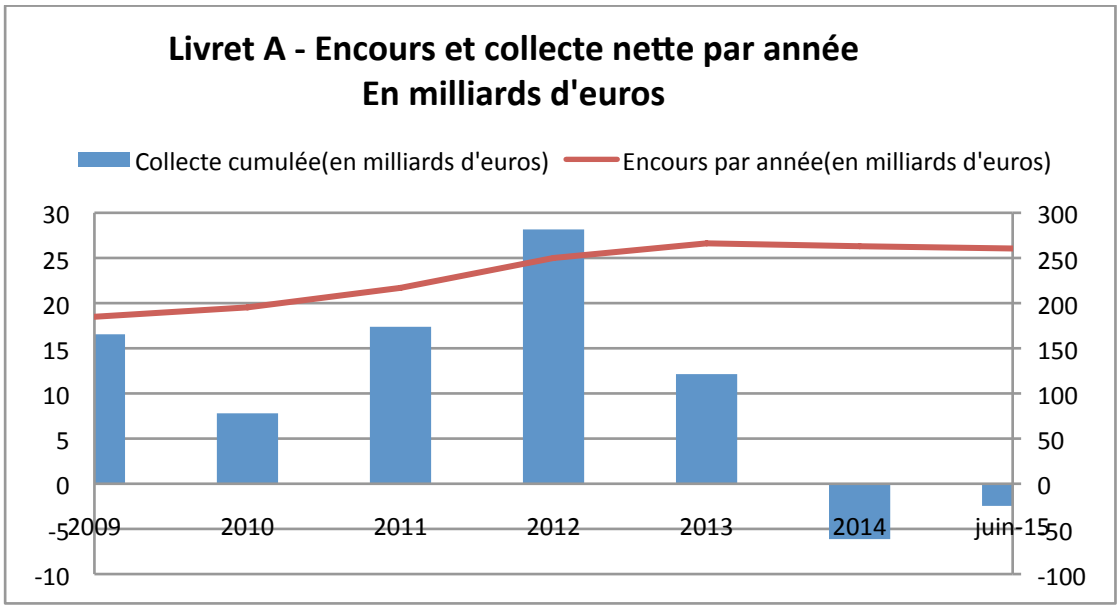

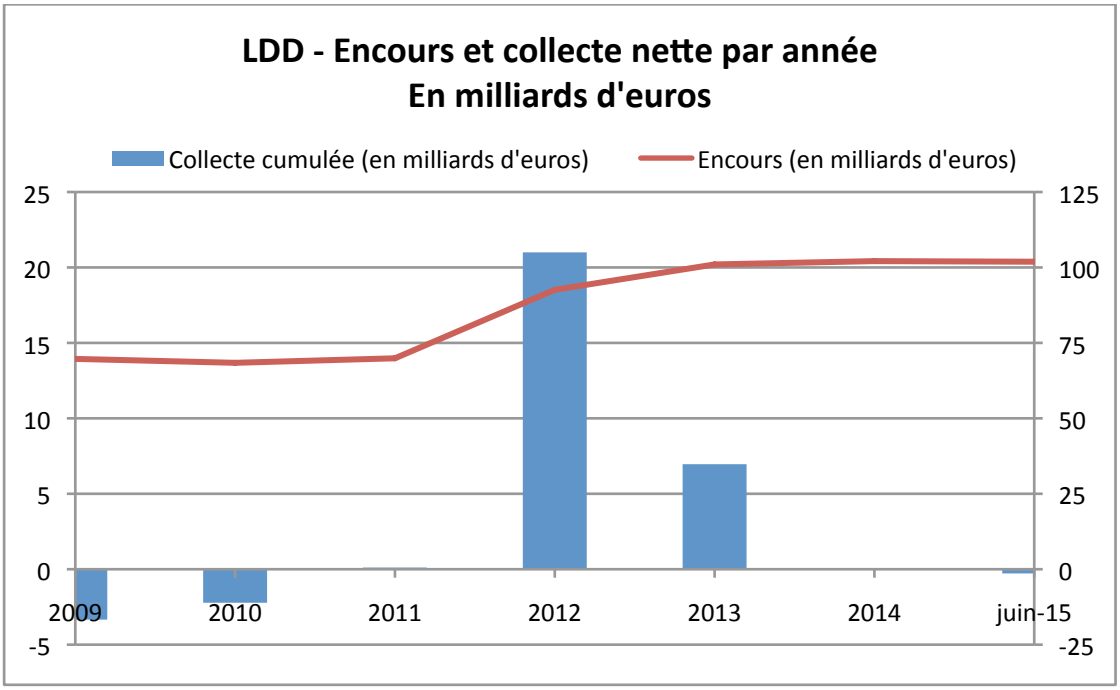

Le Plan d'Epargne Logement en passe de rattraper le Livret A

Si le Livret A a continué à battre de l'aile durant tout le premier semestre, en revanche, malgré la baisse de son taux qui est passé de 2,5 à 2 % (qui ne concerne que les plans ouverts après le 1er février 2015), le Plan d'Epargne Logement poursuit sa progression. Il pourrait en encours dépasser le Livret A en 2016.

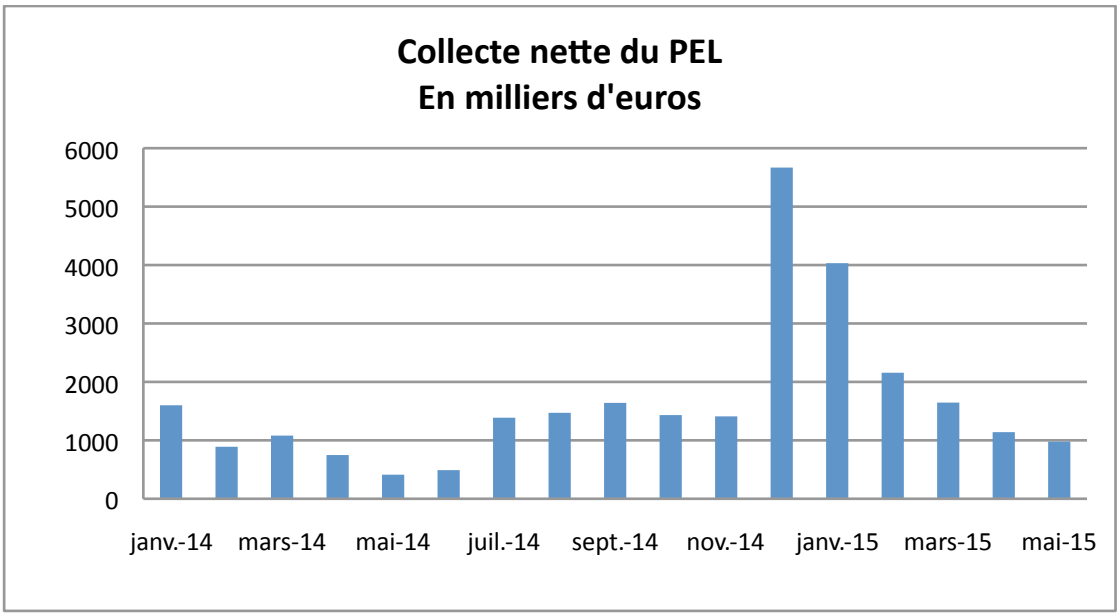

Le Plan d'Epargne Logement a, en effet, battu, au mois de mai dernier, son précédent record qui datait de janvier 2005. Entre temps, les conditions de détention ont été modifiées ce qui avait occasionné une diminution de l'encours. L'encours au mois de mai a atteint 225,8 milliards d'euros contre 225,2 milliards d'euros au mois de janvier 2005.

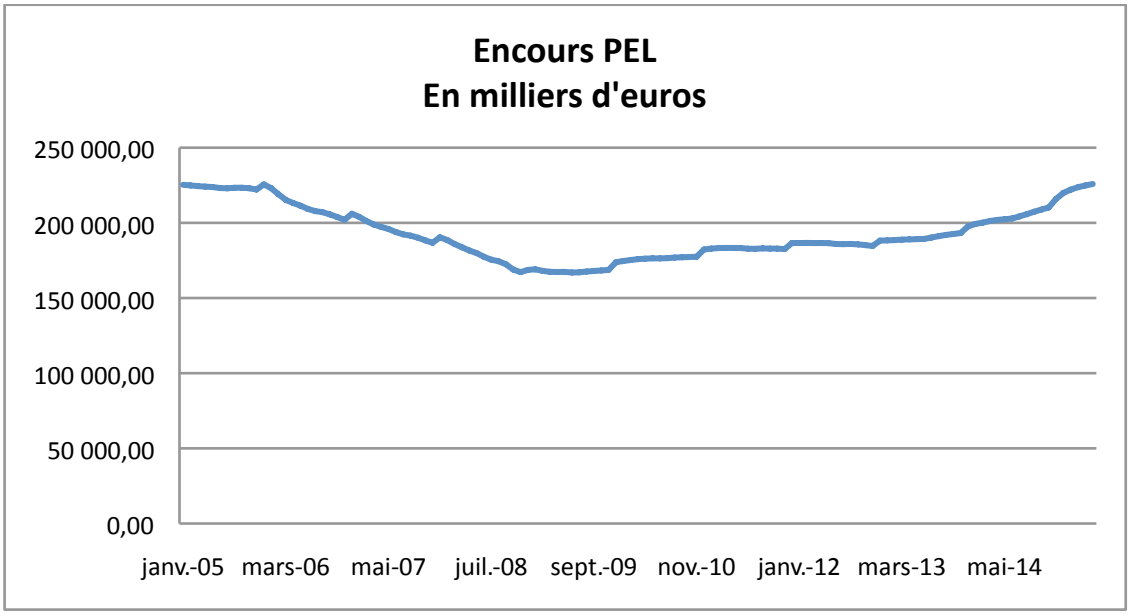

Le Compte d'Epargne Logement toujours en indélicatesse

Du fait d'une faible rémunération, le CEL est à la peine. Son encours se contracte régulièrement depuis 2008. Il est passé de 39 à 30 milliards d'euros de janvier 2006 à mai 2015. **La décollecte sur les 5 premiers mois de l'année est de 681 millions d'euros.**

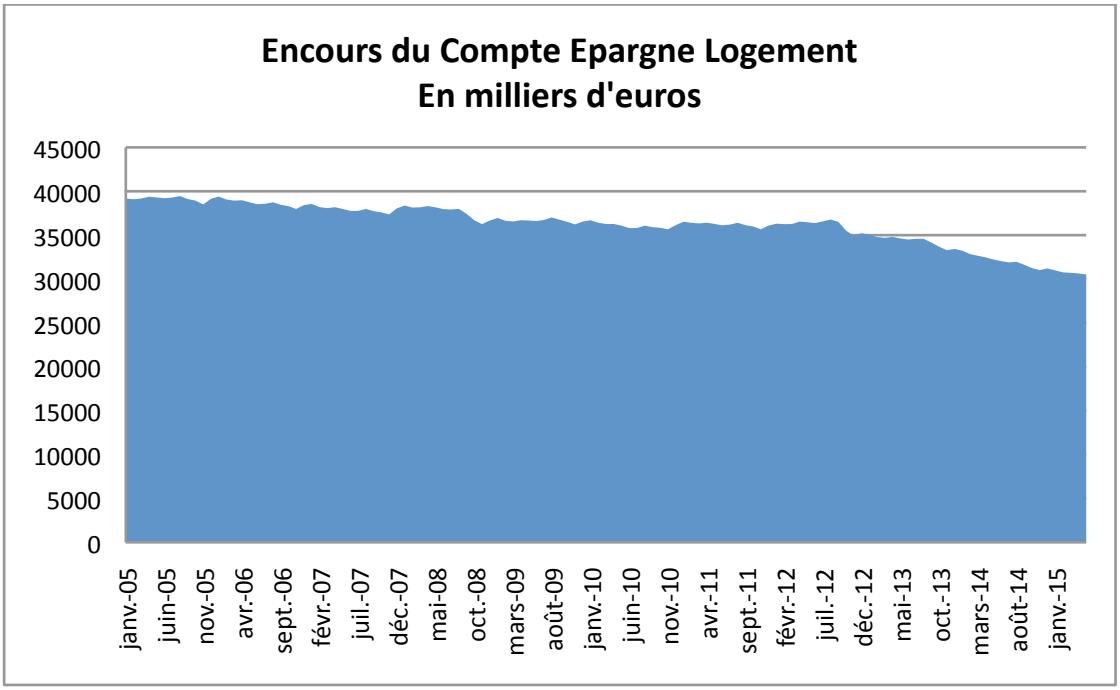

Le Livret d'Epargne Populaire en quête de popularité

Le Livret d'épargne populaire malgré son taux bonifié (taux du Livret A majoré de 0,5 point) n'attire plus. Il avait atteint un sommet en septembre 2008 à 62,1 milliards d'euros. Depuis, son encours est en chute libre. Au mois de mai dernier, il s'élevait à 45,8 milliards d'euros. **La décollecte sur les 5 premiers mois de l'année est de 674 millions d'euros (source : Banque de France).**

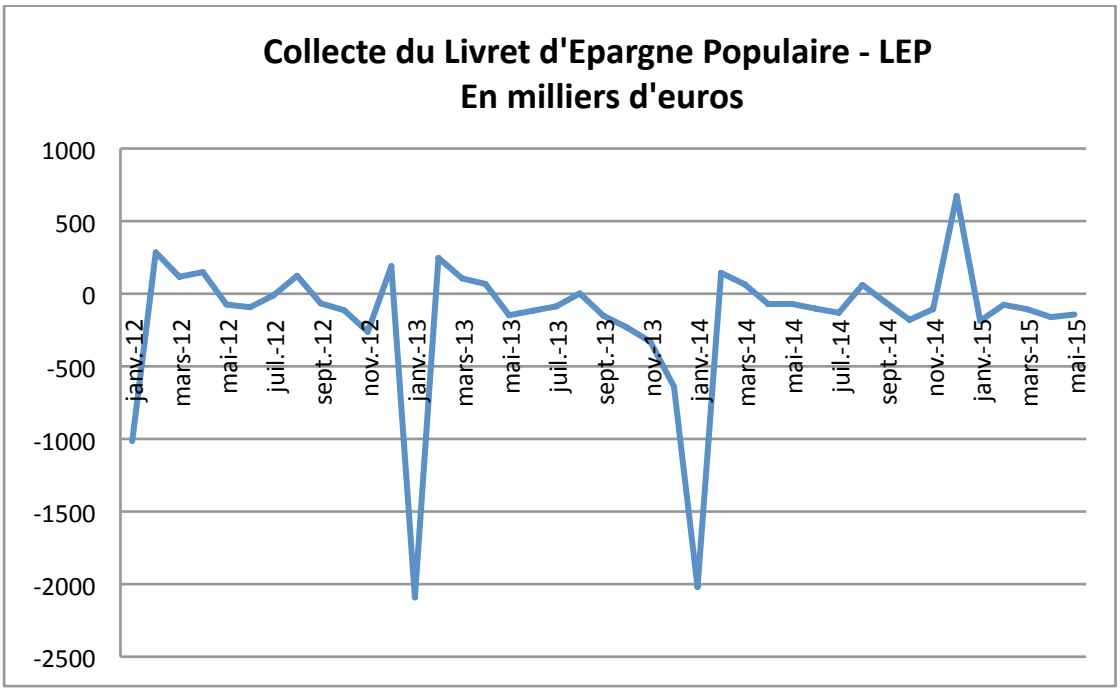

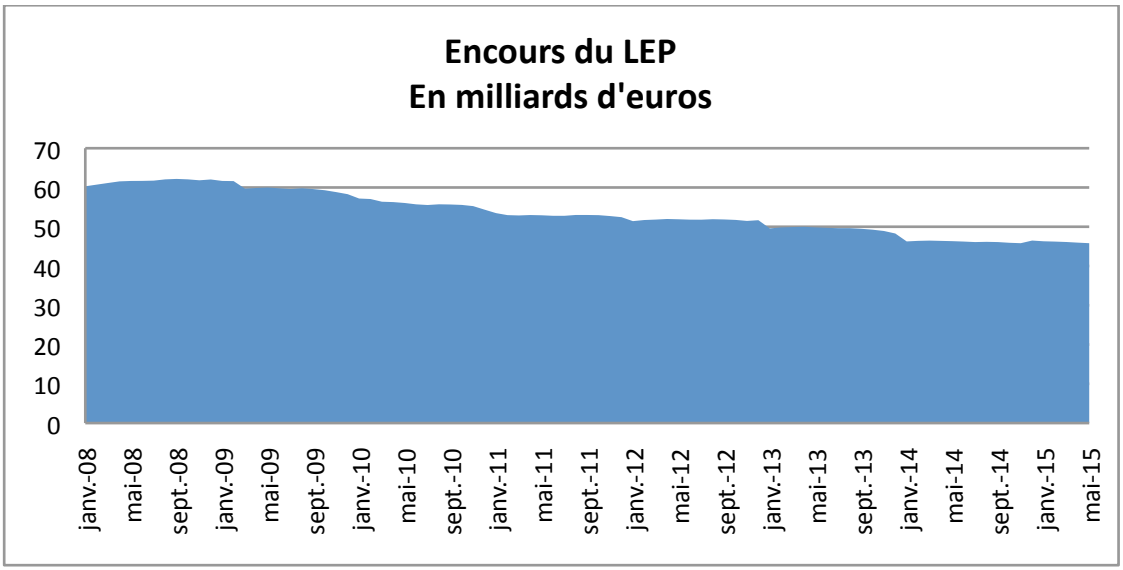

Le Livret jeune attire peu

L'encours au mois de mai du Livret jeune était de 65,9 milliards d'euros loin de son record de 73,5 milliards d'euros en novembre 2008. Sur les 5 premiers mois de l'année, la décollecte a été de 185 millions d'euros. Le Livret jeune est jugé peu attractif et, par ailleurs, les jeunes sont de faibles épargnants. Quand ils le sont, ils sont de plus en plus ouverts aux placements dits plus risqués.

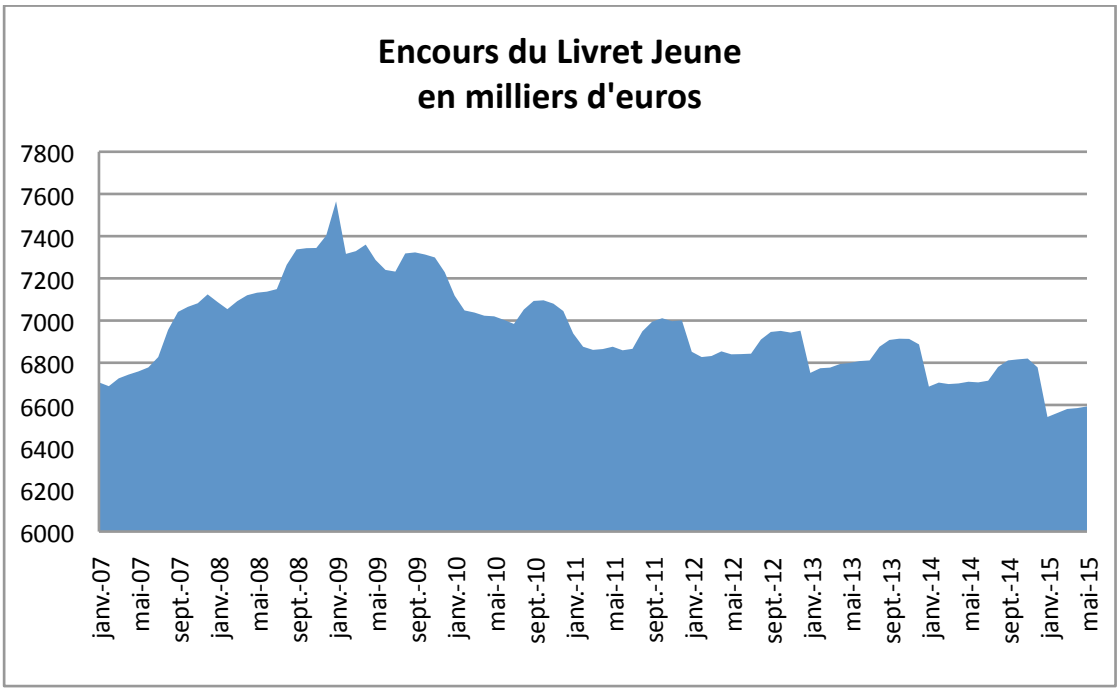

Les livrets d'épargne fiscalisés toujours à la peine

Depuis le mois d'août 2012, les livrets fiscalisés ont perdu, au niveau de leur encours, 20 milliards d'euros. Ils sont ainsi passés de 196 à 176 milliards d'euros. Le durcissement du régime fiscal des livrets bancaires fiscalisés et la baisse des taux expliquent cette évolution. Il est fort peu probable qu'il y ait une inversion dans les prochains mois même si la baisse du taux du Livret A améliore leur attractivité.

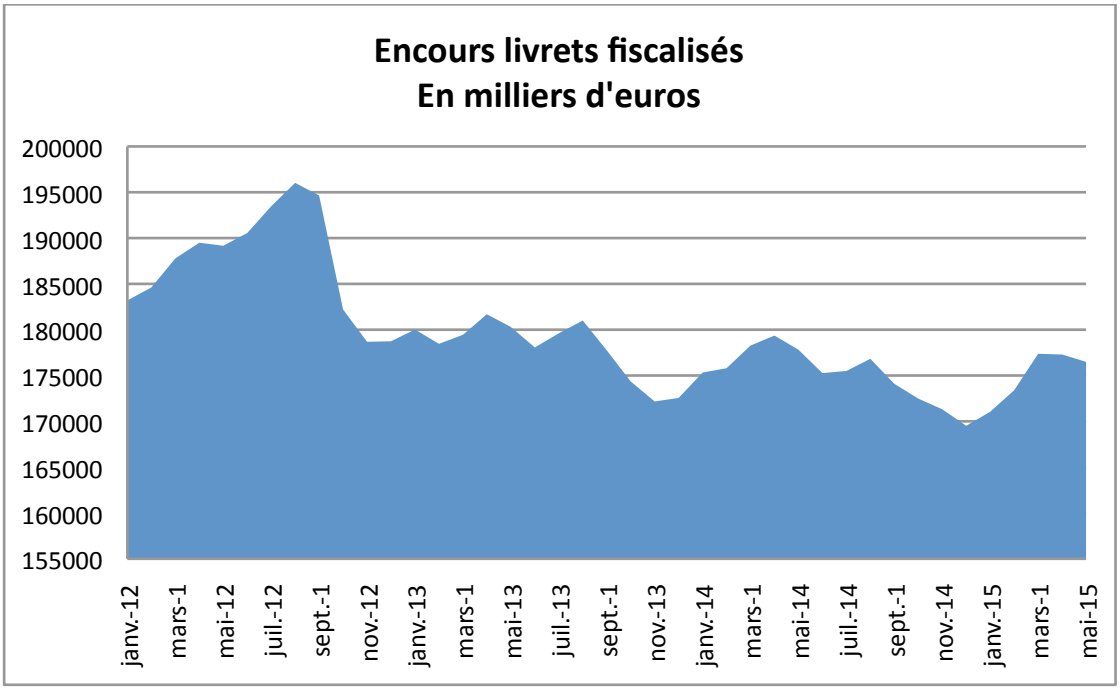

La Saga du Livret A, histoire d'un produit d'épargne pas banal

Le Livret A fêtera ses deux cents ans en 2018. Il est un enfant des guerres napoléoniennes. Louis XVIII autorisa la création des Caisses d'Epargne et de Prévoyance afin de faciliter le financement de l'Etat et de permettre aux épargnants d'accéder à des produits sûrs. Ces Caisses ont pour mission, sur tout le territoire, de collecter l'épargne des Français en permettant aux épargnants de souscrire le Livret d'Epargne qui est l'ancien nom du Livret A. Le premier taux servi aux épargnants est de 5 %. L'épargne est déjà disponible à tout moment et est garantie par l'Etat. Ce dernier décide de confier la gestion des fonds déposés sur les livrets d'épargne à la Caisse des Dépôts et Consignation qui a été créée en 1816. Cette institution est placée sous le contrôle du Parlement toujours dans un souci d'indépendance vis-à-vis d'un Etat qui fut, dans le passé, assez impécunieux. Dans une société en voie d'industrialisation, les livrets d'épargne remplissent une fonction de prévoyance compte tenu de l'absence de système de protection sociale. En 1835, 120 000 livrets ont été ouverts. Ce nombre atteindra 2 millions en 1869, à la fin du Second Empire. En 1894, la loi sur les habitations à bon marché prévoit que 20 % du fonds de réserve du Livret d'Epargne soient affectés au financement des logements sociaux. Ce taux est porté à 40 % en 1912. Le lien entre le Livret A et le logement social est ainsi institué.

En 1875, la Caisse Nationale d'Epargne, à travers les bureaux de poste, a reçu l'autorisation de distribuer le Livret A. En 1966, le Livret d'Epargne prend le nom de Livret A. Le Crédit Mutuel fut autorisé, en 1979, à distribuer un produit semblable au Livret A ayant comme nom « Livret Bleu ». Sur demande de la Commission de Bruxelles, la distribution du Livret A a été banalisée le 1er janvier 2009. Désormais, le Livret A peut être souscrit dans tous les établissements bancaires.

La force du Livret A provient de sa simplicité pour l'épargnant, de l'absence totale de prélèvements obligatoires et de la garantie totale du capital. Le Livret A est un produit

d'épargne à court terme, liquide et bénéficiant d'une garantie de capital. Il sert à financer des opérations à long terme à travers des prêts pouvant atteindre 60 ans. Il y a donc transformation d'une épargne à court terme en ressource longue. A cette fin, il a été créé un Fonds d'Epargne qui a pour mission de garantir la liquidité du produit d'épargne.

La Caisse des Dépôts reste l'organisme gestionnaire. 65 % des encours du Livret A et du Livret de Développement Durable sont centralisés à la Caisse. Cette centralisation doit être, par ailleurs, au moins égale à 1,25 fois le montant des prêts accordés à la Caisse des dépôts au logement social et à la politique de la ville. En 2013, en pleine période de forte collecte, les banques qui éprouvaient des difficultés pour respecter leurs ratios de liquidité ont obtenu des pouvoirs publics une baisse de 20 milliards d'euros de l'encours à centraliser. En contrepartie, elles ont accepté une réduction des frais de commissionnement qu'elles facturent à la Caisse des Dépôts. Ces frais sont de 0,4 %. Les anciens réseaux de distribution qui bénéficiaient de frais de commissionnement plus élevés seront progressivement alignés sur le régime de droit commun d'ici 2022. Les ressources du Livret A coûtent donc à la Caisse des Dépôts plus de 1 % en plus du rendement du Livret A servi aux épargnants, soit depuis le 1er août 2015, plus de 1,75 %.

Le Livret A est une bonne affaire pour l'Etat. En effet, il contribue non seulement au financement de la politique du logement mais concourt également à boucler le budget de l'Etat. En effet, le Fonds d'épargne acquiert des titres publics pour assurer la liquidité du placement. Par ailleurs, au titre de la garantie qu'il apporte au Livret A, l'Etat prélève chaque année l'excèdent de fonds propres du fonds d'épargne. Depuis 1984, l'Etat a ainsi récupéré 72 milliards d'euros.

Les ressources centralisées par la Caisse des Dépôts lui permettent de prêter à long terme, de 20 à 60 ans. Le premier bénéficiaire de ces prêts est le logement social. Le Livet A assure ainsi 70 % du financement du logement social. La Caisse des Dépôts finance également, à partir des ressources centralisées, la politique de la ville et les structures d'hébergement pour les populations fragilisées (personnes âgées, en situation de réinsertion, jeunes travailleurs, enfance en difficulté…). Le fonds d'épargne permet, par ailleurs, le financement de grandes infrastructures (lignes à grande vitesse, tramways, stations d'épuration d'eau, établissements hospitaliers, universités…). Il peut venir en soutien aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers en carence de crédit. Enfin, cette épargne peut contribuer au financement des entreprises (TPE, PME).

En 2014, la Caisse des Dépôts a signé pour 20,5 milliards d'euros de nouveaux prêts dont 16,7 milliards d'euros en faveur du logement social et de la politique de la ville. 3,7 milliards de prêts ont été signés en faveur du secteur public local.

Les actifs du fonds d'épargne s'élevaient, en 2014, à 261 milliards d'euros dont 168 milliards d'euros sous forme de prêts (86 % pour le logement social et la politique de la ville et 14 % pour les investissements de territoire) et 94 milliards d'euros sous forme d'actifs financiers (obligations et actions).

La Caisse des Dépôts souligne qu'en 2014, 122 000 logements sociaux et 1 700 projets territoriaux ont été financés. Un logement sur trois construit en France est un logement social financé par la Caisse des Dépôts contre 15 % en 2004. Par ailleurs, 274 000

logements ont été réhabilités via un financement de la Caisse en 2014 contre 253 000 en 2013. Au total 20 484 prêts ont été consentis en 2014 contre 20 664 en 2013 et 13 605 en 2008.

Les actifs financiers du fonds d'épargne sont répartis de la manière suivante :

- 50 % en titres de taux en investissement (dont titres indexés sur l'inflation 40 %)
- 37 % en titres de taux de placement
- 13 % en actions

Les titres d'Etat représentent 59 % du total des actifs financiers, les titres de crédit 28 % et les actions 13 %. Les actions non cotées s'élèvent à 300 millions d'euros.

En 2014, les intérêts sur les dépôts (Livret A et LDD) s'élevaient à 4,2 milliards d'euros quand les produits sur actifs financiers atteignaient 1,7 milliard d'euros et les produits sur les prêts, 3,2 milliards d'euros. La marge du Fonds d'épargne s'est donc élevée en 2014 à 816 millions d'euros. Avec la baisse des taux sur les produits financiers et sur les prêts, la marge du fonds d'épargne ne peut que fondre d'où l'intérêt pour la Caisse d'obtenir la baisse du taux du Livret A Le gain pour 2015 du passage à 0,75 % peut être évalué à 375 millions d'euros d'août à décembre. En 2014, la baisse du taux du Livret A avait généré une réduction des montants des intérêts à verser aux déposants de 1,5 milliard d'euros.

Retour sur près de deux cents ans de taux du Livret A

A sa création le taux du Livret A, en 1818, était de 5 %. De la fin du 19ème siècle aux années 30, il a tourné autour de 3,5 %. Il a été fortement abaissé après la Seconde guerre mondiale en 1946 à 1,50 %. La reconstruction imposait des taux bas et une forme de spoliation de l'épargne. Avec le retour de la prospérité et de l'inflation, il a progressivement remonté la pente pour atteindre 4 % le 1er juin 1969. L'inflation atteignait alors 6,5 %. A partir de 1983, avec la désinflation, le taux du Livret A est orienté à la baisse et atteint un minima à 2 % le 1er août 2005. Il remonte jusqu'à 4 % le 1er août 2008 du fait d'une reprise de l'inflation et du changement de la formule de calcul avant de redescendre à 0,75 %, un plancher record. Le contexte de faibles taux d'intérêt imposés et de faible inflation explique cette évolution. Nous connaissons les taux d'intérêt les plus bas depuis plus de 250 ans et l'inflation a été nulle voire négative en début d'année avant de remonter à 0,3 %.

Le taux record du Livret A a été de 8,5 %. Ce taux s'est appliqué du 16 octobre 1981 au 1er août 1983. Mais à l'époque le taux d'inflation dépassait les 10 %. Ainsi, en 1981, l'inflation s'élevait à 13,4 %; le rendement réel du Livret A était alors négatif de 4,9 points. En 1982, le taux d'inflation était de 11,8 % entraînant un taux d'intérêt réel négatif de 3,3 %. En 1983, l'inflation a été en baisse à 9,6 % ce qui n'empêchait pas que les épargnants perdaient de l'argent avec leur Livret A.

EPARGNEZ PRATIQUE

Le parking mode d'emploi

L'immobilier, en France, représente plus des deux tiers du patrimoine des ménages. Cette surpondération est la conséquence de l'envolée des cours de la pierre ces dernières années et également de notre appétence en la matière. Pour autant, le rendement réel de l'immobilier est souvent modeste surtout en prenant en compte toutes les charges (droits de mutation, impôts locaux, impôts sur le revenu, éventuellement ISF, charges….). Ces dernières années, l'espérance de gains au moment de la revente permettait de compenser la faible rentabilité.

Compte tenu de la chute des produits de taux, la pierre a démontré une capacité de résilience. Elle est une composante recherchée pour les contrats d'assurance-vie. Elle permet de doper tant les fonds euros que les unités de compte. Les SCPI ont ainsi le vent en poupe, avant tout celles constituées de locaux professionnels et de commerces situés dans les bons quartiers.

A défaut, de recourir à l'assurance-vie pour bénéficier des avantages de l'immobilier papier, l'épargnant peut se rabattre également sur d'autres types de placements immobiliers. Afin d'échapper aux contraintes de l'immobilier locatif, l'épargnant peut se diversifier dans la location de parkings. Sous certaines conditions, ce type de location permet d'échapper aux règles de fixation des loyers (encadrement des loyers par exemple).

La rentabilité n'est pas inintéressante ; elle est fonction du prix d'achat et peut varier de 5 à 8 % brut. Compte tenu de la réduction du nombre de places en surfaces, les places à condition d'être bien situées ne devraient pas voir leur rentabilité chuter dans les prochaines années.

Le contrat de location

Pour éviter d'être soumis au régime de la location de logement, il faut que la place de parking ne soit pas liée au logement principal du locataire. Il relève des règles de droit commun applicable aux contrats de louage de choses. La location peut alors être librement négociée qu'il s'agisse du montant du loyer, de la durée du bail ou de toute autre disposition contractuelle. Un contrat écrit est nécessaire pour éviter les conflits, même si un bail verbal est possible.

Le contrat doit notamment préciser :

- le montant du loyer
- conditions de la révision du loyer
- la durée du bail
- et les modalités de résiliation (courrier, délai de préavis...)

Le prix d'achat et les loyers

Les prix des parkings varient fortement entre les différentes villes et au sein même des villes : de 5000 à 50 000 euros voire plus dans certains quartiers parisiens. Il n'est pas rare, à Saint Germain des Près, de dépasser 70 000 euros.

Les loyers peuvent varier de 60 à 300 euros pour les emplacements les plus prisés, en fonction des services offerts : gardiennage, porte automatique… Les box sont plus chers car ils sont sécurisés et peuvent servir de lieux de stockage. A Montparnasse : un parking à 25 000 euros offre un rendement de 4 % avec un loyer de 100 euros. A Toulouse Centre, pour un investissement de 12 000 euros, le montant du loyer peut être de 65 euros, le rendement est alors de 5 à 6 % brut après charges mais avant impôts.

Le régime fiscal

Au moment de l'achat, le futur propriétaire doit régler les frais de mutation. Du fait de la dégressivité en fonction du prix, ils sont proportionnellement plus importants sur les petits montants. L'achat d'un parking à 9 000 euros peut occasionner des frais de notaire de l'ordre de 1 818 euros, soit 20 % du prix du bien.

Les loyers perçus sont imposables dans la catégorie des revenus fonciers quand ils ne s'accompagnent d'aucun service ou d'aucune prestation autre que le simple gardiennage. Si les revenus fonciers bruts sont inférieurs à 15.000 euros par an, le propriétaire peut opter pour le régime d'imposition simplifié dit micro-foncier. Dans le cas contraire, c'est le régime réel d'imposition qui s'applique. Les charges sont donc évaluées forfaitairement à 30 % des recettes brutes. Les contribuables concernés ne peuvent ainsi imputer aucune charge puisqu'ils bénéficient d'un abattement forfaitaire global. Mais les déficits fonciers passés non encore reportés peuvent être imputés sur le revenu foncier net du contribuable, calculé après l'abattement.

Les garages sont soumis à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Pour cette dernière, l'impôt n'est dû que si le parking constitue la dépendance d'un logement. S'ils se trouvent à une adresse différente, ils ne sont pas imposables à condition qu'ils soient à plus d'un kilomètre de l'habitation dont ils dépendent.

A titre d'exemples, à Paris, la taxe foncière d'un parking varie entre 50 et 100 euros quand à Nantes, elle peut atteindre 140 euros. En moyenne, cela correspond à un mois de loyer.

Deniers conseils

Avant de se lancer dans l'achat d'un parking pour le louer, il faut étudier le quartier et le nombre de places disponibles en surface ainsi que le nombre de parkings souterrains. Il faut également bien regarder la taille et l'accessibilité du parking ainsi que l'existence d'un éventuel gardiennage. Il ne faut pas oublier d'intégrer à sa décision les charges qui varient entre 10 à 30 euros par mois soit entre 100 à 300 euros en moyenne annuelle.

Les dernières tendances en matière de parking sont à la colocation (journée / soirée) et à la location multiple pour les motos (possibilité d'avoir plusieurs locataires pour un même emplacement. Néanmoins, il faut dans le contrat de location bien préciser l'usage du parking afin éviter des utilisations abusives : stockage d'objets dangereux ou transformation en local de répétition pour un groupe musical.

COTE RETRAITE

Le taux de remplacement des pensions baisse, est-ce grave docteur ?

Le taux de remplacement du salaire pour la retraite a commencé à baisser selon une enquête de la Direction de la Recherche des Etudes de l'Evaluation et des Statistiques. Entre les générations 1936 et 1946, il a perdu 7,3 points pour les fonctionnaires et 3,4 points pour les salariés du privé.

Pour la génération 1946, le taux de remplacement médian du salaire net moyen de fin de carrière par la retraite est de 74 % pour les hommes et de 72,5 % pour les femmes. Il atteint respectivement 75 et 74,7 % pour les retraités ayant fait une carrière entière.

Le taux de remplacement de la génération 1946 est assez dispersé. 10 % des retraités perçoivent une pension inférieure à 53,4 % de leur salaire net moyen de fin de carrière quand 10 % bénéficient d'un taux de plus de 92 %. Sans surprise du fait de l'application du minimum contributif ou du minimum garanti, le taux de remplacement baisse avec le montant du salaire.

Les salariés du premier décile ont un taux de remplacement de 53,4 % contre 92,5 % pour ceux du dernier décile.

Le taux de remplacement baisse du fait de l'application des réformes engagées depuis 1993 avec l'allongement de la durée de cotisation et le calcul sur les 25 meilleures années en lieu et place des 10 meilleures années. Néanmoins, la chute du taux de remplacement est avant tout imputable à la baisse du rendement des complémentaires. Entre la génération 1936 et celle de 1946, le taux de remplacement médian du salaire par la pension complémentaire passe de 33 à 29 % quand celui de la retraite de base ne perd qu'un point.

Ne le répétez pas, les retraités sont riches, du moins certains d'entre eux…

Du fait du processus logique d'accumulation, de l'allongement de l'espérance de vie, les retraités possèdent une part non négligeable du patrimoine des ménages. Les retraités des années 2010 ont bénéficié d'un contexte économique et financier porteur pour se constituer ce patrimoine. En effet, les retraités d'aujourd'hui sont les actifs des Trente Glorieuses. Ils ont pu acquérir par endettement leur résidence principale, endettement dont le remboursement a été relativement facile du fait de l'inflation des années 70 et 80 ainsi que du fait de la progression des revenus… A la différence des actifs des années 2000 et, en particulier les jeunes actifs qui éprouvent les pires difficultés à acquérir leur résidence principale. Enfin, à partir des années 80, les biens financiers et immobiliers ont commencé à s'apprécier contribuant à l'augmentation du patrimoine des retraités des années 2010.

Patrimoine des retraités et des actifs en euros (2010)

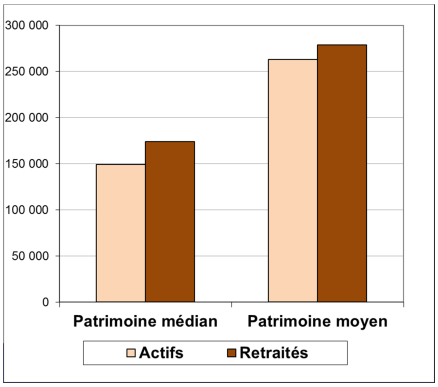

Patrimoine immobilier des retraités et des actifs (2010)

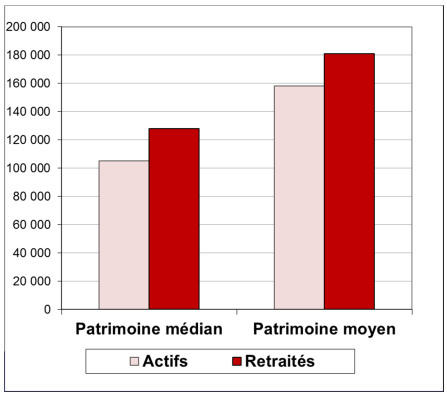

Répartition du patrimoine par tranche d'âge

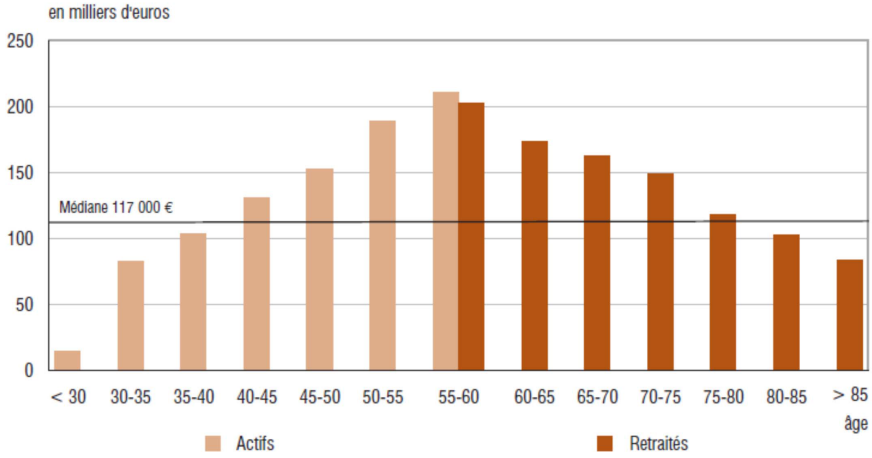

Les retraites chapeaux en question

En 2012, 1,05 million de retraités touchaient une retraite supplémentaire constituée dans le cadre professionnel, 177 000 dans le cadre d'un Contrat Madelin, 525 000 dans le cadre d'un article 83 à cotisations définies et 205 000 dans le cadre d'un article 39 à prestations définies (retraites chapeaux).

Pour 84 % des bénéficiaires d'une rente dans le cadre d'une retraite chapeau, son montant est inférieur à 5 000 euros. A l'opposé, moins de 50 personnes toucheraient une rente, toujours dans le cadre des retraites chapeaux, supérieure à 300 000 euros par an. Les montants de ces rentes sont, en France, sans commune mesure avec ceux constatés aux Etats-Unis voire en Allemagne, au Royaume-Uni ou au Canada. Ainsi, la valeur totale du plan retraite du dirigeant de Wal-Mart atteint 113 millions de dollars. Celle du dirigeant de General Electric, 53 millions de dollars quand celle du PDG de Volkswagen s'élève à 22 millions de dollars.

Les retraites chapeaux, en plus d'être critiquées politiquement et socialement, font l'objet d'une contestation au niveau du droit européen. Ainsi, sur le plan de la portabilité, les retraites supplémentaires de l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale ne sont pas compatibles avec la directive 2014/50/UE. La suppression de la condition d'achèvement poserait un problème fiscal et remettrait en cause l'équilibre actuariel des plans en cours. Par ailleurs, en vertu de la directive 2008/94/UE, les régimes de retraite supplémentaires doivent faire l'objet d'une gestion externalisée afin de les sécuriser en cas de faillite ou de difficultés de l'entreprise. Une ordonnance a été publiée sur ce sujet afin d'améliorer le provisionnement des régimes internes en attendant leur externalisation.

Nombre de rentiers selon les produits

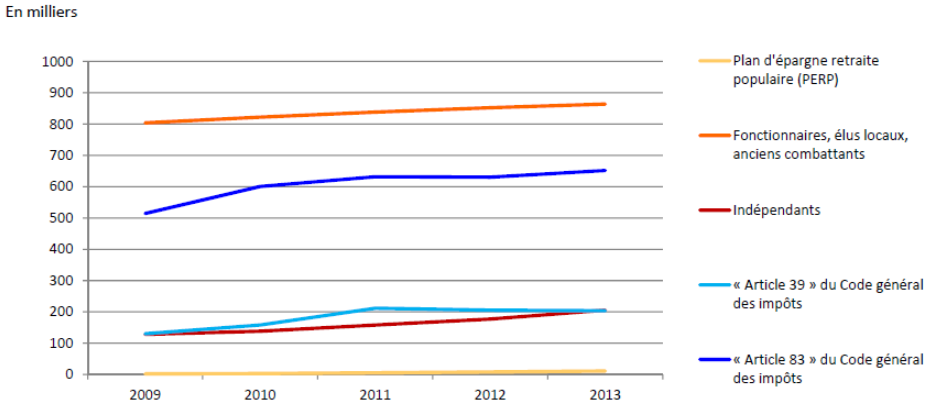

Champ • Contrats en cours de liquidation uniquement.
Sources • Enquêtes Retraite supplémentaire de la DREES.

Rente moyenne annuelle selon les dispositifs

En euros courants

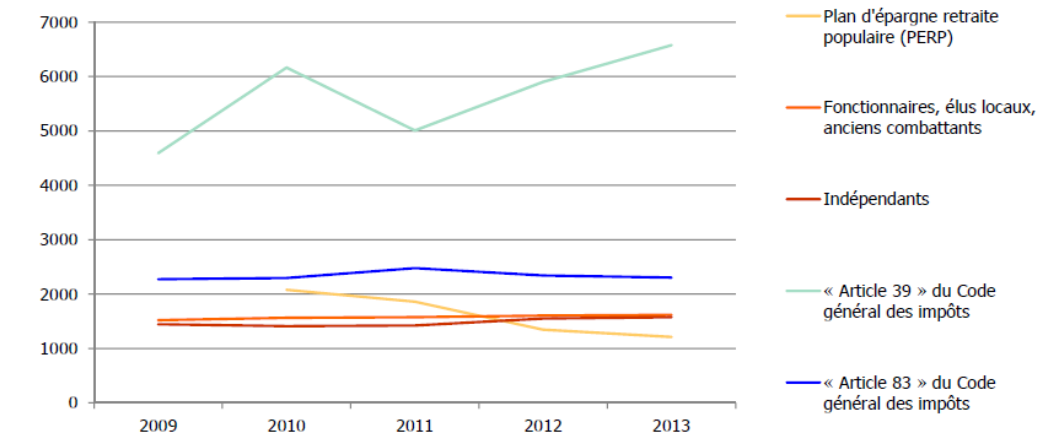

DOSSIER

LES JEUNES FACE A L'EPARGNE ET A LA RETRAITE

Les jeunes sont plus indulgents que leurs ainés sur la question de la rémunération de l'épargne. Parmi les 18-24 ans, ils sont 26 % à juger qu'elle est suffisamment rémunérée contre une moyenne de 11 %. Ce taux descend néanmoins rapidement. Il n'est plus que de 15 % chez les jeunes actifs (25-34 ans). Le taux le plus faible est atteint parmi les 50-64 ans (5 %). Si une proportion plus importante de jeunes considère que l'épargne est correctement rémunérée, cela est dû au fait qu'ils épargnent peu. A contrario, le taux d'épargne atteint son maximum entre 50 et 64 ans. Il n'est donc pas étonnant que 94 % des membres de cette catégorie jugent l'épargne insuffisamment rémunérée. Ils ne sont que 69 % à penser ainsi chez les 18-24 ans. Au sein ce de ces classes d'âge, 5 % pensent que l'épargne est trop rémunérée pour une moyenne de 2 %. Il y a seulement 1 % des 50-64 ans qui partagent cette idée.

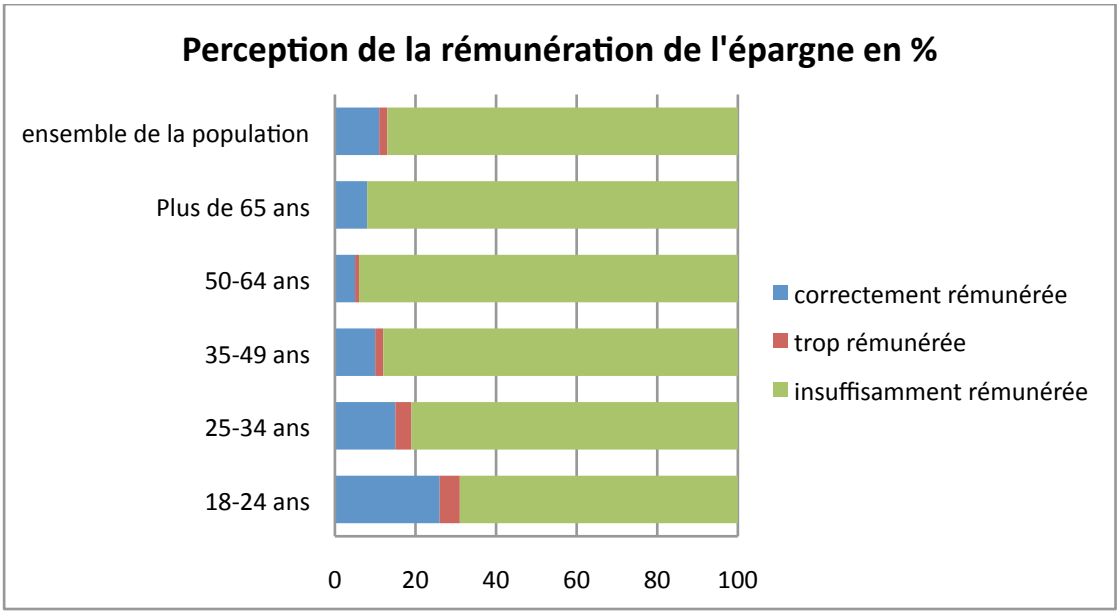

Les jeunes de 18 à 24 ans plébiscitent l'assurance-vie et les actions

Les jeunes placent l'assurance-vie en tête des placements. 55 % considèrent ce placement intéressant quand il est jugé de la sorte par 53 % de la population. Les jeunes actifs sont en revanche un peu moins enthousiastes avec un taux de satisfecit de 47 %. Près de la moitié des jeunes (48 %) jugent les actions intéressantes contre seulement 36 % des Français. En revanche, les jeunes actifs sont les plus réfractaires à ce type de placement, 25 % le jugeant intéressant. Les jeunes recherchent du rendement et sont prêts à prendre des risques. Les jeunes actifs doivent faire face à des dépenses importantes en particulier pour le logement que ce soit pour payer le loyer ou pour

rembourser un emprunt. De ce fait, ils ne sont guère enclins à prendre des risques. Si les jeunes sont disposés à prendre des risques, ils jugent également intéressant le Livret A qui est bien souvent leur seul outil d'épargne. Ils sont 41 % à juger ce placement intéressant contre une moyenne de 17 %. Ils sont, en revanche, 59 % à penser l'inverse. Il n'y a guère de différence avec les jeunes actifs qui sont 35 % à avoir un jugement positif sur le Livret A.

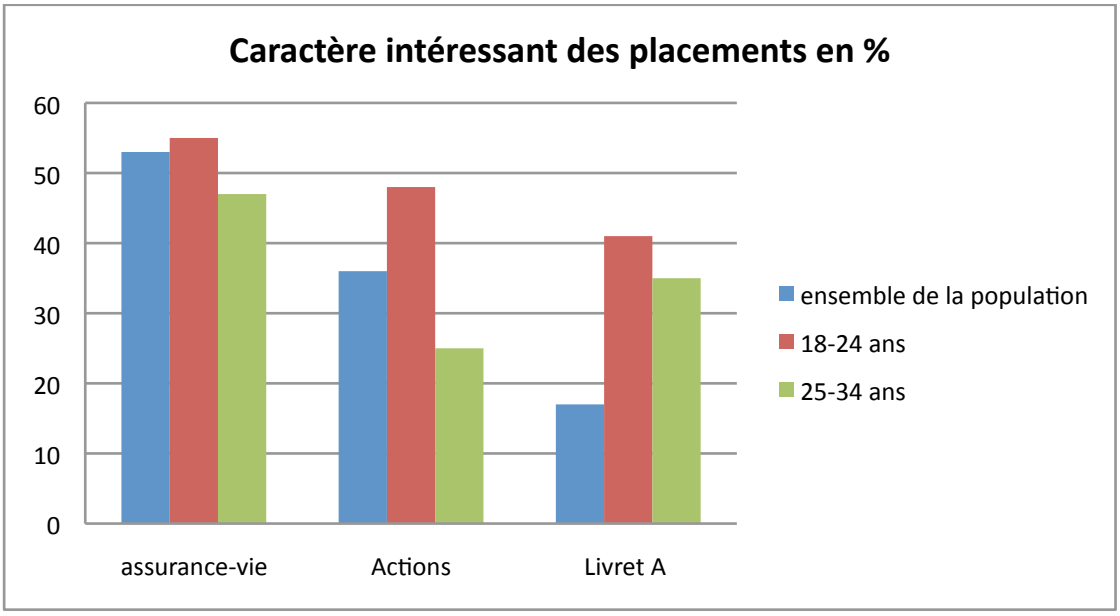

Que recherchent les jeunes dans un placement ?

Les jeunes se distinguent pour leur recherche du rendement. C'est l'objectif recherché avant la sécurité et la liquidité pour 37 % d'entre eux contre 27 % pour l'ensemble des Français. Ils sont 34 % à souhaiter un placement sûr et 29 % un placement liquide. Une fois de plus, les jeunes actifs ont une toute autre vision car à 44 % ils placent très nettement la sécurité en tête de leur préoccupation. Le rendement arrive en deuxième position avec 29 % devant la liquidité (27 %). Les jeunes actifs qui sont en période de constitution d'un patrimoine, ne veulent prendre aucun risque. Il faut souligner que les seniors actifs (50-64 ans) partagent ce souci de sécurité (43 % d'entre eux).

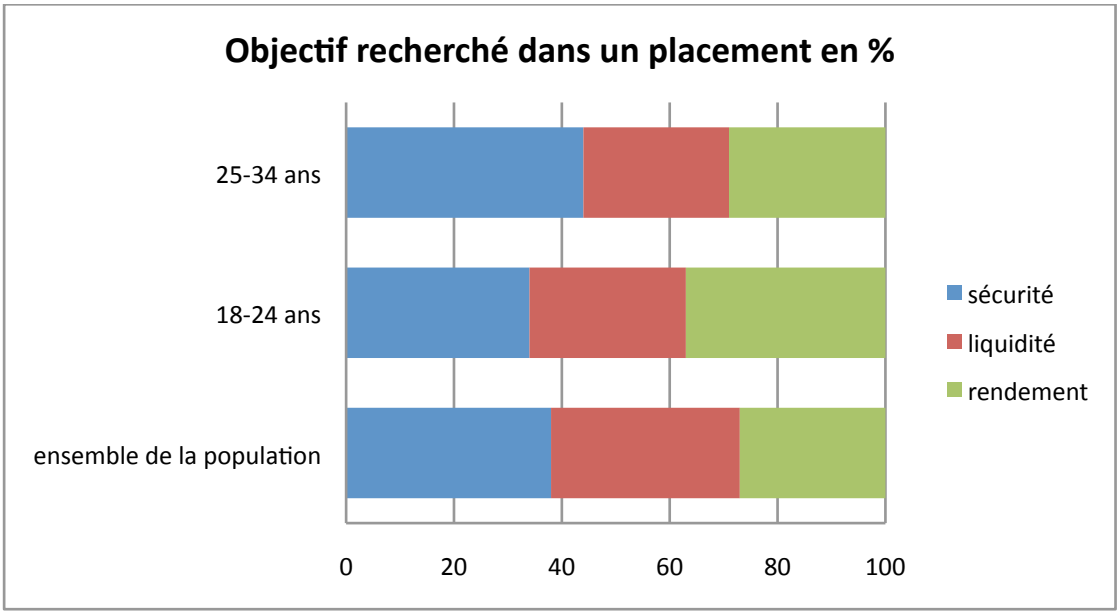

Arbitrage entre différents placements : se loger avant tout

Les jeunes ainsi que les jeunes actifs, s'ils avaient 10 000 euros à placer opteraient de manière prioritaire pour l'épargne logement (44 % d'entre eux). Ce placement arrive largement en tête devant l'assurance-vie (20 %) et l'épargne retraite (10 %). Ils se démarquent de l'ensemble des Français qui privilégient l'assurance-vie (39 %) avant l'épargne logement (27 %). Il faut souligner que près d'un quart des jeunes ne trouvent leur bonheur dans aucun des produits d'épargne proposés (22 % pour l'ensemble de la population). Ce sentiment de défiance est encore plus net parmi les jeunes actifs (30 % ne sont prêts à investir dans aucun des produits d'épargne). Les contraintes économiques et financières peuvent expliquer ce refus d'arbitrer une somme d'argent entre différents placements. La faible rémunération faciale et la crise financière peuvent également contribuer à ce rejet.

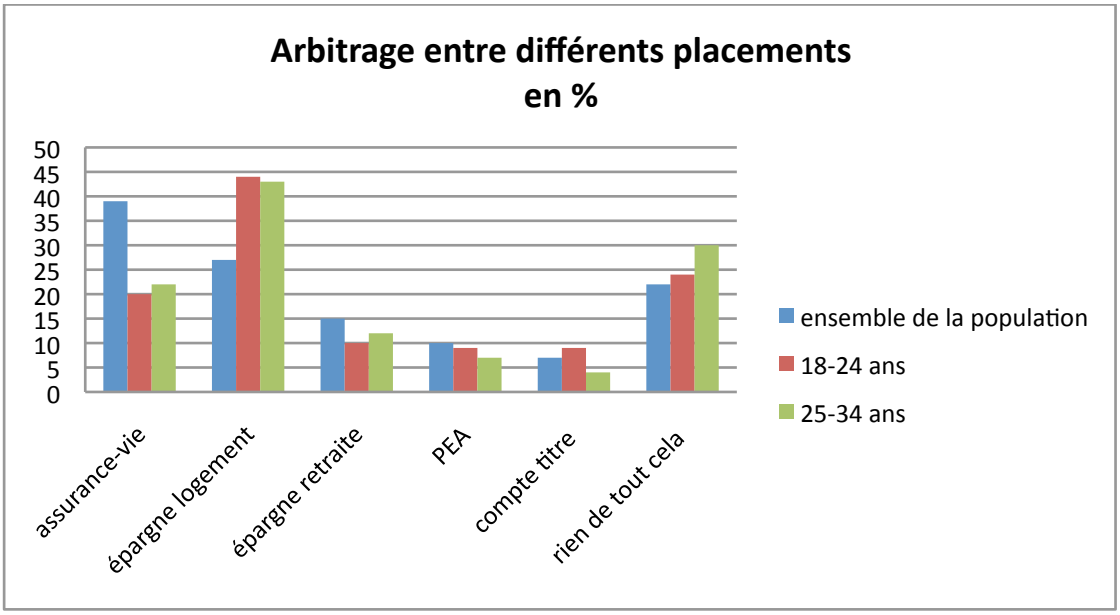

La durée de l'épargne, « time is on my side »

Les jeunes sont portés à investir dans la durée plus que la moyenne de la population. 27 % des jeunes de 18-24 ans sont prêts à épargner à huit ans ou plus contre 19 % pour l'ensemble des Français. Néanmoins, la durée moyenne se situe entre 4 et 8 ans. Les jeunes actifs préfèrent, en revanche, l'épargne à court terme. 20 % d'entre eux souhaitent épargner sur un an contre 10 % pour les 18-24 ans et 14 % pour l'ensemble des Français.

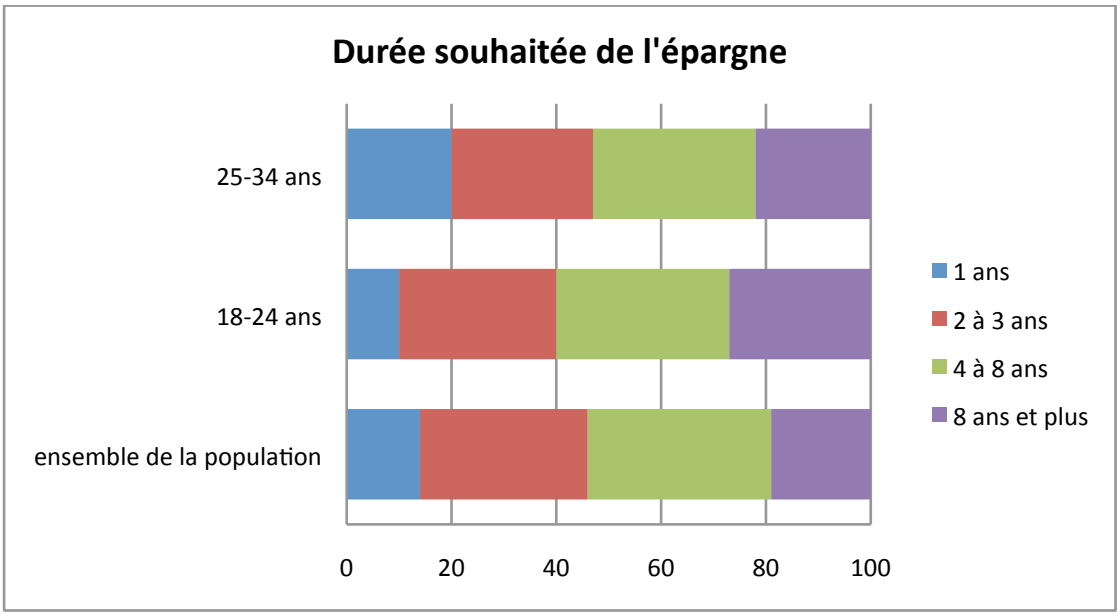

A quoi sert l'assurance-vie ? Les jeunes pensent déjà à l'au-delà…

Pour les jeunes, l'assurance-vie permet avant tout de préparer sa succession (43 %). Arrivent en deuxième et troisième positions la retraite (35 %) et le financement d'un investissement important tel que l'achat de logement par exemple (22 %). Les Français, dans leur ensemble mettent plus en avant la préparation de sa retraite (49 %) qui devance la préparation de sa succession (41 %). Le financement d'un investissement arrive loin derrière avec seulement (10 %). Les jeunes actifs sont en phase avec les jeunes ; ils sont néanmoins un peu plus nombreux à considérer l'assurance-vie comme un produit retraite.

Les jeunes et Internet, les jeux vidéo oui mais gérer son argent sur Internet un peu moins !

Selon les résultats du sondage du Cercle, les jeunes de 18-24 ans ne sont pas des accrocs de la gestion de leur épargne par Internet. 59 % ne sont pas prêts à souscrire à un produit d'épargne sur Internet, soit le même nombre que chez les 50-64 ans et à peine moins que les plus de 65 ans (60 %). Ce taux est de 55 % pour l'ensemble de la population. Il n'y a que les 35-49 ans qui, majoritairement, ont souscrit ou pourraient souscrire à un produit en ligne (52 %). Le manque d'engouement des jeunes pour la souscription sur Internet peut s'expliquer par leurs faibles capacités d'épargne.

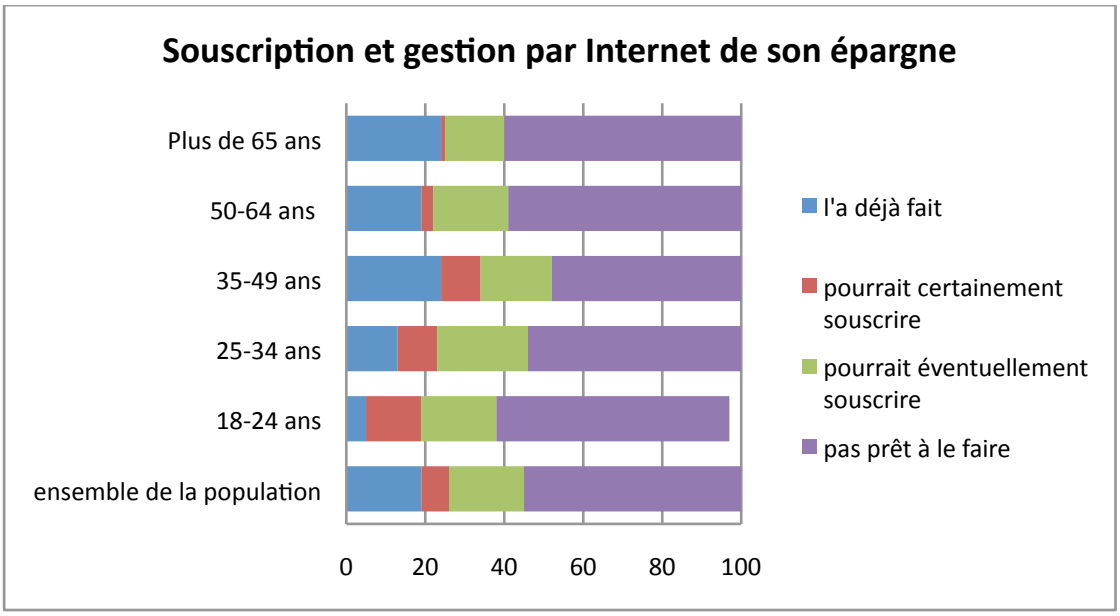

Les plateformes de financement participatifs, pas plus pas moins

Les jeunes de 18 à 24 ans et ceux de 25 à 34 sont, à une très faible majorité, favorables au développement des plateformes de financement participatifs appelées également crowdfunding. Ils sont 51 % à considérer ce développement souhaitable quand 49 % y sont opposés. Pour l'ensemble de la population, les taux respectifs sont de 53 et 47 %. Ce sont les 35-49 ans qui y sont le plus favorables. En revanche, les jeunes de 18 à 24 ans sont plus disposés que la moyenne de la population à investir sur de telles plateformes. Ils sont 54 % prêts à le faire contre 46 % pour l'ensemble des sondés. Les jeunes actifs sont un peu moins enclins à placer une partie de leur argent sur ce type de plateforme.

Retraite, des jeunes sans illusion

76 % des Français pensent que leur pension est ou sera insuffisante contre 24 % qui pensent qu'elle est ou sera suffisante. Le jugement des jeunes de 18 à 24 ans est quasi identique à celui de la moyenne nationale avec des taux de 75 et 25 %. En revanche, les jeunes actifs sont plus pessimistes. Ils sont 85 % à juger que leur future retraite sera insuffisante. Ils partagent ce score avec les 35-49 ans.

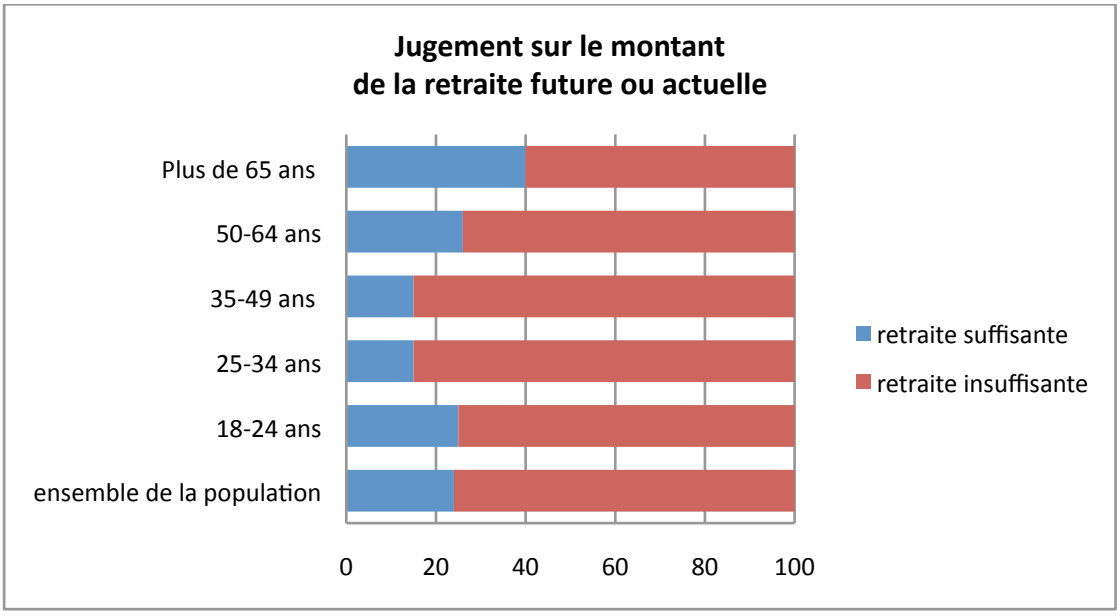

Comment réagir face à une éventuelle baisse des pensions ?

Les jeunes penchent massivement en faveur du cumul emploi-retraite. En effet, comme solution pour faire face à la diminution des revenus, les jeunes de 18 à 24 ans mettent en première réaction (49 % d'entre eux) le cumul emploi-retraite, devant la contraction des dépenses (45 %) et la ponction sur l'épargne (33 %). Ils se démarquent du reste de la population qui place en un la réduction des dépenses, en deux la ponction sur l'épargne et en trois le cumul emploi-retraite. Le fait que leur épargne soit plus faible par nature que la moyenne nationale peut expliquer cette divergence d'appréciation tout comme le fait qu'ils ne soient pas encore tous sur le marché du travail.

Le recul de l'âge de départ à la retraite est intégré par les jeunes

Les jeunes de 18 à 24 ans se distinguent également de l'ensemble de la population en considérant que l'obtention d'une bonne retraite passe par un âge de départ à la retraite à 65 ans. Ils sont 57 % à le penser quand la moyenne nationale est de 51 %. Les jeunes actifs sont plus partagés sur le sujet (50 % pour et 50 % contre).

68 % des jeunes de 18 à 24 ans pensent qu'ils partiront à la retraite après 65 ans (pour l'ensemble de la population, ce taux est de 66 %). Ils sont même 27 % à penser que ce départ se fera après 70 ans (moyenne nationale à 18 %). Les jeunes actifs sont sur la même longueur d'onde. Ils sont même 29 % à considérer que leur départ à la retraite se fera au moins à 70 ans. Les générations les plus avancées en âge sont convaincues de partir plus tôt et ne pensent ni ne souhaitent partir au-delà de 65 ans.

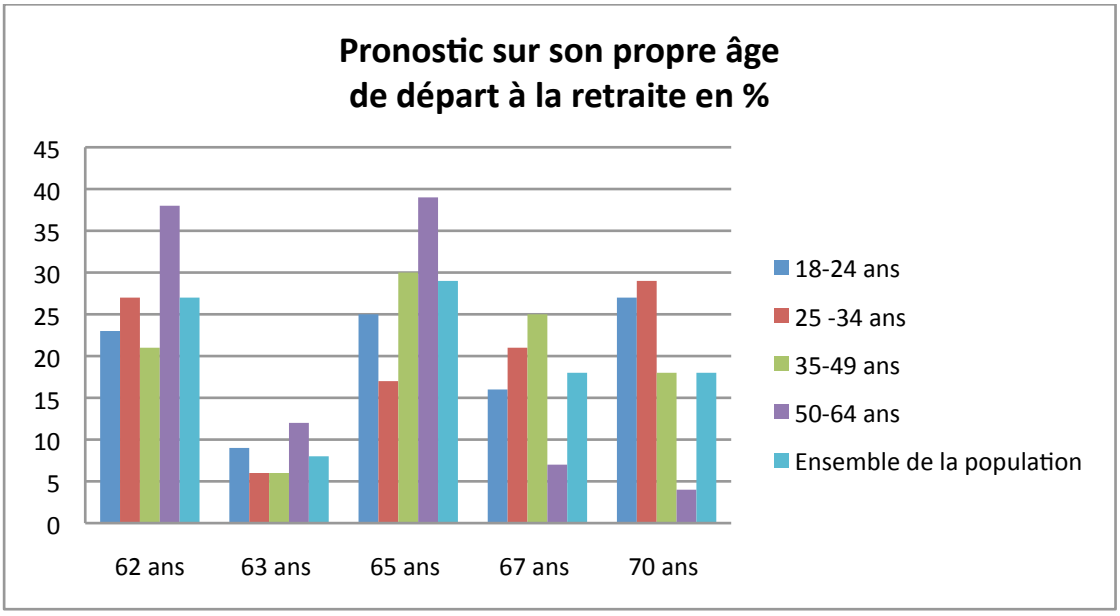

Epargner pour sa retraite, ce n'est pas facile pour les jeunes

Du fait de la modestie de leurs revenus et des difficultés d'insertion ainsi que des multiples charges liées au logement ou à l'arrivée d'un ou plusieurs enfants, les jeunes sont évidemment moins en capacité à épargner en vue de la retraite d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet de long terme. Entre 18 et 24 ans, ils sont 45 % à déclarer épargner en vue de la retraite. Ce taux atteint 50 % pour les jeunes de 25 à 34 ans, la moyenne nationale se situant à 57 %. Ce sont les 35 – 64 ans qui déclarent le plus épargner en vue de leur future retraite (plus de 62 % d'entre eux).

Les jeunes plutôt épargne-retraite que résidence principale

Pour préparer leur future retraite, les jeunes de 18 à 24 ans croient plus en l'épargne, l'assurance-vie ou l'épargne-retraite que dans la possession de la résidence principale du moins en comparaison avec l'ensemble de la population. 65 % des Français pensent qu'il est primordial d'être propriétaire de son logement quand les jeunes ne sont que 50 % à le penser. Ils sont 64 % à considérer que l'épargne est le meilleur moyen de préparer sa future retraite (59 % pour l'ensemble de la population). En revanche, les jeunes actifs sont plutôt pierre. 67 % considèrent que la possession de la résidence principale est la meilleure façon de préparer sa retraite. Ce jugement est sans nul doute lié au fait que les jeunes actifs souhaitent majoritairement acquérir leur logement ou sont en train de le faire.

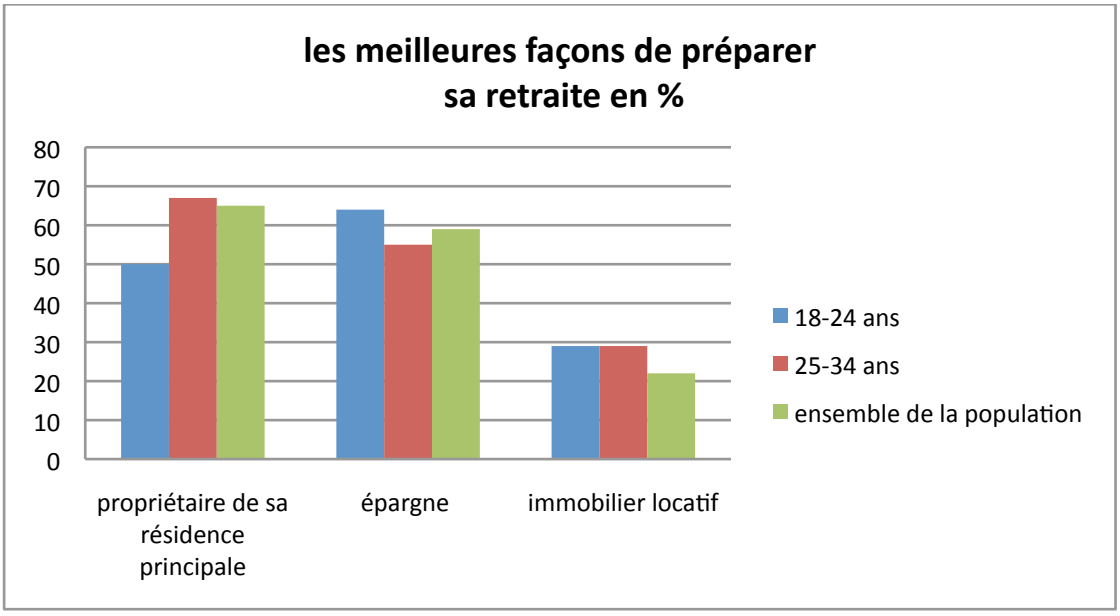
les meilleures façons de préparer sa retraite en %
80
70
60
50
40
30
20
10
0
propriétaire de sa résidence principale
épargne
immobilier locatif
18-24 ans
25-34 ans
ensemble de la population

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'EPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'EPARGNE

	Rendements et plafonds	Dernières évolutions connues
Livret A	0,75 % au 1er août Plafond 22 950 euros	Juin : décollecte 120 millions d'euros ; depuis le 1er janvier, décollecte de 2,45 milliards d'euros ; 260,5 milliards d'euros d'encours
Livret de développement Durable	0,75 % au 1er août Plafond 12 000 euros	Juin : collecte de 20 millions Depuis le 1er janvier décollecte de 280 millions 101,9 milliards d'euros d'encours
Plan d'Epargne Logement	2,0 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1er/02/2015 Plafond 61 200 euros	Mai : collecte de 978 millions d'euros Depuis le 1er janvier : 9,9 milliards d'euros Encours : 225,850 milliards d'euros
Compte Epargne Logement	0,75 % hors prime Plafond 15 300 euros:	Mai : décollecte de 1123 millions d'euros Depuis le 1er janvier : décollecte de 681 millions d'euros Encours : 30,5 milliards d'euros
Livret d'épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Mai : collecte de 8 millions d'euros Depuis le 1er janvier décollecte de 185 millions d'euros Encours : 6,593 milliards d'euros
Livret d'Epargne Populaire	1,25 % au 1er août Plafond : 7 700 euros	Mai : décollecte de 143 millions d'euros Depuis le 1er janvier : décollecte de 674 millions d'euros Encours : 45,810 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0 % Pas de plafond légal	Mai décollecte de 800 millions d'euros Depuis le 1er janvier décollecte de 6,27 milliards d'euros Encours : 176,496 milliards d'euros
PEA **PEA PME**	Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros	Encours : 100 milliards d'euros Encours : 400 millions d'euros
Assurance-vie **Rendement des fonds euros en 2014** **Rendement moyen des unités de compte en 2014**	Pas de plafond 2,5 % 5,9 %	juin : collecte nette de 1,4 milliards d'euros Depuis le 1er janvier, la collecte nette atteint 12,3 milliards d'euros Encours : 1557 milliards d'euros
SCPI **Rendement moyen 2014**	5 %	

Sources Banque de France – FFSA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS

	Résultats Au 31 juillet
Bourse Performances annualisées du CAC 40 dividendes réinvestis (au 31/12/2014) • 1 an • 3 ans • 5 ans • 10 ans • 20 ans	 +1,7 % +13,5 % +4,5 % +4,2 % +6,7 %
CAC 40 au 31 juillet **E**volution juillet Depuis le 1er janvier	5082 +6,10 % + 18,95 %
DAXX au 31 juillet Evolution juillet Depuis le 1er janvier	11 308,9 +2,04 % +15,33 %
Footsie au 31 juillet Evolution juillet Depuis le 1er janvier	6 696 +1,14 % +1,98 %
Stoxx 50 au 31 juillet Evolution juillet Depuis le 1er janvier	3600,69 +3,80 +14,44 %
Dow Jones au 31 juillet Evolution juillet Depuis le 1er janvier	17 690 + 0,72 % -0,43 %
Nasdaq au 31 juillet Evolution juillet Depuis le 1er janvier	5 128 +2,85 % +8,29 %
Nikkei au 31 juillet **Evolution juillet** **Depuis le 1er janvier**	20 185 + 1,73 % +17,96 %
Parité euro / dollar au 31 juillet Evolution juillet Evolution depuis le 1er janvier	1,0983 -2,33 % -9,22 %

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	0 % en 2014 et 2015	Prochaine actualisation prévue au 1er octobre 2015 Logiquement sauf gel : augmentation autour de 1 %
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € Gel en 2015	Négociations en cours pour rééquilibrer le régime
AGIRC	Valeur du point 0,4352 € Gel en 2015	Négociations en cours pour rééquilibrer le régime
IRCANTEC	Valeur du point 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 • **Tous régimes confondus** • **Pour les hommes** • **Pour les femmes**	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans au 31 juillet 2015	0,962 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens moyenne 2ème trimestre (BdF) **Prêts à taux fixe** **Prêts à taux variable** **Prêt-relais taux moyen pratiqué** **(source Journal Officiel)**	 3,10 % 2,82 % 3,40 %
Crédit immobilier **10 ans** **15 ans** **20 ans** **25 ans** **30 ans** **(Source Empruntis –31 juillet 2015)**	 1,95 %2,30 % 2,70 %3,20 %3,55 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 2ème trimestre par la Banque de France) **Montant inférieur à 3 000 euros** **Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*** **Montant supérieur à 6 000 euros** **Prêts découverts de comptes**	 15,03 % 10,37 % 6,36 % 9,93 %
Taux de l'usure **Montant inférieur à 3 000 euros** **Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*** **Montant supérieur à 6 000 euros** **Source JO applicable au 1er juillet 2015**	 20,04 %13,83 %8,48 %

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :

www.cercledelepargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne / retraite du Cercle

Le Cercle de l'Epargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend Robert Baconnier, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, Philippe Brossard, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, Jean-Marie Colombani, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, Jean-Paul Fitoussi, professeur des universités à l'IEP de Paris, Jean-Pierre Gaillard, journaliste et chroniqueur boursier, Christian Gollier, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Economiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, François Héran, ancien Directeur de l'ined et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, Jérôme Jaffré, Directeur du CECOP, Florence Legros, professeur des Universités à Paris Dauphine, et Jean-Pierre Thomas, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Epargne

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :
Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr